



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
23 juillet 2018
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2018

4-7 septembre 2018, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation

**Réponse de l'administration à l'évaluation
des services de financement commun
interorganisations du PNUD**

Contexte et rappel des faits

1. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires se félicitent de l'évaluation, soulignant qu'elle a été menée à un moment opportun, alors que les Nations Unies et le PNUD sont en voie de réforme dans le cadre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Le Secrétaire général a indiqué que l'augmentation des fonds versés par les donateurs grâce à la mise en commun des ressources et l'efficacité des programmes des Nations Unies reposant sur ce même type de fonds est essentielle pour assurer l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le processus de réforme a une incidence directe sur le système des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, ainsi que sur le rôle que les coordonnateurs résidents habilités joueront en matière de financement commun interorganisations.

2. Le financement commun interorganisations constitue l'une des sources essentielles de financement autres que les ressources de base. Il vise à soutenir une gamme de programmes et des cadres de résultats clairement définis grâce à des contributions provenant de divers bailleurs de fonds, sous la supervision d'un administrateur des Nations Unies, l'allocation des ressources étant gérée par un comité directeur piloté par les Nations Unies. Lorsqu'une décision d'allocation est prononcée, les fonds sont mis à la disposition de l'entité des Nations Unies responsable de l'exécution du programme concerné. Créé en 2003 et hébergé par le PNUD, le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires est un centre d'expertise chargé de la conception et de l'administration des mécanismes de financement commun pour le système des Nations Unies. Son portefeuille rassemble plus de 150 fonds communs exploités dans de multiples environnements et à différentes échelles géopolitiques : mondiale, régionale, nationale ou infranationale. Ce portefeuille rassemble plus de 50 organismes participants et plus de 100 contributeurs opérant dans plus d'une centaine de pays. Les dépôts cumulés sont supérieurs à 10 milliards de dollars. Les services offerts par le PNUD grâce



au Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires n'avaient encore jamais fait l'objet d'une évaluation indépendante.

3. L'évaluation porte sur la période 2010-2017. La réponse de l'administration du PNUD (voir annexe) présente des mesures déterminantes concrètes et limitées dans le temps qui s'appuient sur le travail en cours, et elle désigne les responsables de ces actions.

4. La direction du PNUD constate que l'évaluation reposait sur diverses méthodes et sources de données, comme des examens sur dossier, des analyses du portefeuille et des tendances budgétaires, des visites de terrain dans 19 pays, des entretiens et des groupes de discussion avec des membres des agences des Nations Unies, des représentants des donateurs, des organismes extérieurs au système des Nations Unies et les principaux responsables du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, ainsi que sur une enquête de satisfaction client.

Constataions et conclusions

5. L'administration du PNUD et le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires se félicitent de l'évaluation et approuvent ses constatations, conclusions et recommandations, qui seront dûment prises en compte. Conformément à la politique d'évaluation, des mises à jour régulières de l'état d'avancement de la mise en œuvre des réponses de l'administration seront rendues publiques par le Centre de gestion en ligne des évaluations.

6. Le PNUD et l'administration du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires ont jugé les constatations et les conclusions de l'évaluation encourageantes et utiles. Le PNUD apprécie notamment la constatation cinq, qui établit que « [l]e service d'agent d'administration administré par le Bureau jouit de l'estime tant des donateurs que des institutions. Le Bureau et son personnel sont salués pour leur professionnalisme orienté vers le client et l'appui qu'ils apportent à la conception de nouveaux fonds. Les donateurs et les organisations apprécient à sa juste valeur le travail accompli par le Bureau pour normaliser les différents accords utilisés dans le cadre du financement commun, ainsi que pour présenter des rapports financiers de routine... »¹.

7. L'administration du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires se réjouit de constater la conclusion positive de l'évaluation concernant la valeur des financements communs des Nations Unies (conclusion 1), à savoir que « [l]e financement commun est devenu un mécanisme bien établi au cours de la dernière décennie » et que « [l]'augmentation du montant des fonds versés par les donateurs grâce à la mise en commun des ressources et à l'amélioration de l'efficacité de la programmation au sein du système des Nations Unies avec l'appui des fonds de financement commun présente une grande importance pour les réformes proposées par le Secrétaire général et pour la mise en œuvre du Programme 2030 ».

8. L'administration du PNUD et le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires apprécient la conclusion positive relative à l'efficacité et l'efficience du Bureau en matière de prestation de services liés au financement commun à ses partenaires (conclusion 2). L'évaluation indique notamment que « [l]e Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires est un principal prestataire de services de financement commun interorganisations à l'échelle du système qui administre des fonds de financement commun des Nations Unies. Il jouit de l'estime des donateurs et des organisations participantes pour sa forte capacité de conception et d'administration des fonds, sa grande crédibilité en matière de collecte et de promotion des bonnes pratiques et l'exemple qu'il donne aux autres organismes qui offrent des services d'agent d'administration. Aux yeux de la plupart des donateurs et des organisations participantes, il représente le choix préféré pour jouer le rôle d'agent d'administration. »

¹ DP/2018/23, paragraphe 30.

9. L'administration du PNUD et du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartitaires accueillent également très favorablement la conclusion soulignant l'efficacité du cloisonnement entre, d'une part, la fonction d'agent d'administration et d'autre part le PNUD en tant qu'organisme participant des Nations Unies.

10. L'administration du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartitaires se prononce pour l'importance d'une conception très soignée des fonds et d'une exécution fondée sur les résultats afin d'assurer une gestion très robuste axée sur les résultats à l'échelle des fonds. Dans le cadre de son mandat, le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartitaires s'appuie sur un solide processus de conception des fonds et d'évaluation permettant de s'assurer de la bonne conception des fonds avant d'assumer les fonctions d'agent d'administration. Les administrateurs de portefeuilles du Bureau doivent ainsi jouir d'une longue et substantielle expérience de la gestion axée sur les résultats. L'administration du Bureau tient néanmoins à signaler que, conformément au protocole régissant les agents d'administration, les promoteurs des fonds, notamment les coordonnateurs résidents des Nations Unies et leurs bureaux responsables des fonds nationaux, ainsi que les organismes participants principaux ou les chefs de file des Nations Unies dans la gestion des fonds mondiaux, sont invités à mettre leur expertise à profit, s'agissant aussi bien du fond que du contexte des programmes, afin d'orienter efficacement l'élaboration de la théorie du changement et du cadre de résultats.

11. L'administration du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartitaires met tout en œuvre pour garantir une parfaite transparence. Elle se réjouit de constater que les informations sur l'ensemble des fonds capitalisés sont consultables sur son portail (MPTF Office Gateway). Le Bureau s'efforce de faire en sorte que la nouvelle version de son portail (« Gateway 2.0 ») garantisse un meilleur recueil et une meilleure présentation des informations relatives aux fonds et aux résultats obtenus à l'échelle des projets. Il proposera notamment des liens entre les flux financiers des Nations Unies et les objectifs de développement durable dans les pages consacrées à la planification et à l'établissement de rapports à l'échelle des fonds et des projets. Le Bureau étudiera d'autres manières d'élargir l'accès aux informations sur les nouveaux financements communs mondiaux pertinents des Nations Unies, ainsi que d'améliorer la communication grâce à Gateway 2.0, notamment en adhérant aux normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

12. L'administration du PNUD prend note de la conclusion concernant la prestation de services d'agent d'administration relative aux fonds humanitaires. Elle considère que certaines constatations portant sur les services d'agent d'administration exigent une plus grande contextualisation indiquant l'origine des difficultés qu'a connues le PNUD dans l'exécution des directives requises, ce qui, comme cela a été signalé à juste titre, a entraîné des retards.

13. L'administration du PNUD rappelle l'importance attachée au rôle du PNUD en tant qu'agent de gestion des fonds communs nationaux en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et au Soudan. L'administration du PNUD constate qu'une nouvelle division du travail entre le Bureau des services de gestion et le Groupe de réponse aux crises a été convenue et communiquée dans l'ensemble de l'organisation en novembre 2017.

14. En avril 2018, le PNUD a organisé un atelier d'échange sur les bonnes pratiques afin de poursuivre la politique et l'appui opérationnel aux bureaux de pays sur la manière d'exécuter les fonctions d'agent de gestion. Cet événement a apporté aux participants les nouveaux outils et connaissances leur permettant de faire face aux difficultés opérationnelles et politiques propres à leur pays. Les réseaux de praticiens devraient permettre de constituer des structures plus solides pour épauler les agents de gestion. Les réseaux de praticiens ont permis d'harmoniser davantage les fonctions de ces agents et de mieux comprendre comment appliquer les exigences et les outils institutionnels dans le cadre d'un groupe de gestion, tout en préparant les équipes à affronter les défis à venir. L'application de ces outils, directives et modèles se poursuivra, le Bureau des services de gestion et le Groupe de réponse aux crises jouant le rôle

d'administrateurs client en étroite relation avec les bureaux de pays afin de garantir l'appui et les orientations nécessaires.

15. Le PNUD se réjouit d'informer le Conseil d'administration que des directives actualisées ainsi que l'accord sur la partie responsable en ce qui concerne la fonction d'agent de gestion au titre des fonds humanitaires ont été lancés en avril 2018 à l'échelle internationale, et que les politiques et procédures régissant les programmes et opérations ont été révisées en conséquence. Le modèle type de l'accord sur la partie responsable au titre des financements communs à l'échelle d'un pays est à présent proposé en anglais et en français. Ce modèle s'applique exclusivement aux activités de projet pour lesquelles le PNUD joue le rôle d'agent de gestion. L'accord sur la partie responsable remplace l'accord de partenariat pour l'exécution des projets utilisé précédemment. Une version de l'accord sur la partie responsable a été annotée afin d'en clarifier certaines dispositions. Toutes les versions de cet accord, y compris la version annotée, sont rassemblées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.

16. De nouvelles procédures opérationnelles permanentes sur l'approbation définitive des manuels opérationnels sur les fonds de financement commun pour les pays ont été publiées. Ces manuels définissent de façon relativement approfondie les rôles et responsabilités du PNUD en tant qu'agent de gestion, ces aspects influant sur la responsabilité de l'organisation. Afin d'assurer aux bureaux de pays un soutien complet lors de l'étude de ce document, les procédures opérationnelles permanentes ont été établies pour établir des lignes directes avec les référents des agents de gestion au siège, en vue de garantir une parfaite conformité institutionnelle : le Groupe de réponse aux crises dirige le positionnement stratégique et la coordination des politiques, et fournit des orientations sur la fonction d'agent de gestion, en se concentrant notamment sur la coordination générale avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; en revanche, le Bureau des services de gestion se charge des aspects opérationnels de la fonction d'agent de gestion afin de contribuer à la mise en œuvre intégrale des directives du PNUD. Ces dernières abordent notamment l'approbation définitive des manuels opérationnels sur les fonds de financement commun pour les pays adaptés à chaque contexte national, et elles contiennent des orientations sur des questions comme l'accord sur la partie responsable, la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et le centre documentaire « SharePoint HACT », la gestion des actifs et les aspects juridiques. L'administration du PNUD est convaincue que ces nouveaux outils renforceront l'harmonisation des approches d'exécution relatives au rôle d'agent de gestion.

17. L'administration du PNUD prend note de la conclusion concernant la clôture des fonds et poursuivra ses efforts visant à clore les projets pour lesquels le PNUD agit en tant qu'organisme participant des Nations Unies au titre de fonds fournis par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, notamment pour les pays où le PNUD joue le rôle d'agent de gestion au titre de financements communs nationaux.

18. L'administration du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires reconnaît qu'il est important de formaliser son engagement auprès des organismes partenaires des Nations Unies, des représentants des donateurs et des autres parties prenantes concernées, à savoir se réunir au moins une fois par an pour examiner les progrès accomplis, les tendances du financement mondial et les stratégies sur la manière d'aller de l'avant. Le Bureau attend avec un intérêt tout particulier la constitution d'un tel comité multipartite, dont les modalités seront élaborées et convenues dans les mois à venir.

19. Des recommandations notent la nécessité d'une évolution de la conception et de la gestion des fonds de financement commun des Nations Unies afin de s'assurer que l'instrument de financement et le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires peuvent tous deux remplir leurs fonctions de façon optimale face à la forte demande et aux attentes élevées. L'administration du Bureau et le PNUD soutiennent ces recommandations et tiennent à préciser qu'étant donné le caractère multipartite des mécanismes de financement commun, l'application

efficace et complète de toutes les recommandations impliquera l'aide du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et des organismes participants des Nations Unies.

Annexe Principales recommandations et réponse de l'administration

Recommandation 1 de l'évaluation.

Le PNUD devrait engager un dialogue avec le Groupe des Nations Unies pour le développement afin d'accroître la transparence dans l'utilisation des fonds en aval de la chaîne d'exécution et donner une preuve claire de son avantage comparatif au sein du système des Nations Unies et de sa rentabilité à long terme, renforcés par une présence de longue date dans le pays en tant que partenaire de confiance avec le Gouvernement et la communauté internationale. Pour contribuer à cet effort, le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires devrait affiner les rapports financiers, les descriptifs et les directives qu'il présente aux organismes participants des Nations Unies. Cela permettra d'accroître la confiance des donateurs, d'aider à mobiliser des ressources et de contribuer à la vision du Secrétaire général et à son programme de réforme, notamment en doublant le financement commun au cours des quatre prochaines années.

Réponse de l'administration :

Le PNUD et le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires approuvent cette recommandation et apprécient le fait que l'évaluation reconnaisse l'importance que revêt la mise en commun des fonds des Nations Unies depuis les dix dernières années au sein des instruments de financement des Nations Unies, et qu'elle reconnaisse aussi, de ce fait, l'importance d'augmenter encore l'efficacité et la rentabilité des programmes des Nations Unies soutenus par des fonds de financement commun.

Le rapport du Secrétaire général daté de décembre 2017 portant sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ainsi que la résolution 72/L.52 connexe de l'Assemblée générale soulignent la rapide évolution de l'environnement dans lequel les fonds de financement commun sont conçus et gérés. Les accords du GNUM existants en matière de financement commun pourraient bénéficier d'une évolution destinée à permettre aux Nations Unies de respecter les engagements pris en vertu du pacte de financement proposé, notamment s'agissant a) du compte rendu annuel sur leur concours à la réalisation des objectifs de développement durable et sur les résultats obtenus à l'échelle du système ; et b) de la conformité de toute information financière avec les normes de transparence internationales les plus strictes. Au sein des structures interagences existantes du GNUM, le PNUD étudiera les possibilités de contribution à une transparence accrue en matière d'utilisation des financements communs des Nations Unies en aval de la chaîne d'exécution.

Dans le cadre de ses accords actuels avec le GNUM sur les financements communs, le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires peut d'ores et déjà s'engager pour a) intégrer la norme des Nations Unies proposée relativement aux données sur la corrélation entre ses flux financiers et les objectifs de développement durable lors de la planification à l'échelle des fonds et des projets du Bureau, et établir des rapports ; b) configurer le portail de nouvelle génération (Gateway 2.0) de telle sorte que les informations sur les constatations relatives aux fonds (résultats et produits, prévus et obtenus) puissent être mieux recueillies et présentées ; et c) améliorer la traçabilité des fonds de financement commun des Nations Unies en affinant la qualité des données par rapport aux publications actuelles de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). Le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires continuera en outre de partager les connaissances acquises dans ce domaine avec les comités directeurs et secrétariats de fonds.

De plus, le Bureau est prêt à élaborer, en consultation avec les organismes participants des Nations Unies, une proposition de cadre amélioré pour l'établissement de rapports financiers et descriptifs qui sera soumise à l'examen du GNUM et, si cela est accepté, à contribuer à la préparation des directives des Nations Unies correspondantes. Dans le cadre de ces efforts d'améliorations, le Bureau est prêt à défendre l'élaboration d'une norme harmonisée par le GNUM permettant d'établir plus fréquemment des rapports sur l'ensemble des contributions réalisées grâce aux fonds de financement commun des Nations Unies. Le Bureau dispose déjà des systèmes techniques et d'appui (« UNEX ») permettant aux organisations des Nations Unies de faire état de leurs dépenses chaque trimestre, à titre informel, et des fonctionnaires ont été spécifiquement affectés à l'assistance dans ce domaine.

Action(s) essentielle(s)	Calendrier	Organisme(s) responsable(s)	Suivi ²	
			Observations	État
1.1 S'appuyant sur le soutien continu du GNUM pour la publication des données des Nations Unies relatives au développement selon la norme de l'IITA, le PNUD fournira une assistance consultative au GNUM afin d'améliorer la transparence dans l'utilisation des fonds de financement commun des Nations Unies en aval de la chaîne d'exécution.	Juin 2019	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes/Groupe de l'impact du développement		
1.2 Intégrer la norme des Nations Unies proposée relativement aux données sur les liens entre les flux financiers des Nations Unies et les objectifs de développement durable lors de la planification et de la rédaction de rapports à l'échelle des fonds et des projets du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires.	Planification : décembre 2019 Rapports : décembre 2020	Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires	Planification : dans les 12 mois suivant l'accord des Nations Unies sur la norme relative aux données. Rapports : dans les 24 mois suivant l'accord des Nations Unies sur la norme relative aux données.	
1.3 Configurer le portail de nouvelle génération (« Gateway 2.0 ») de telle sorte que les informations sur les constatations à l'échelle des fonds et des projets (résultats et produits, prévus et obtenus) puissent être bien mieux recueillies et présentées.	Deuxième semestre 2019	Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires	Définition du cahier des charges (décembre 2018), puis élaboration du logiciel et mise en ligne sur Gateway 2.0	

² L'avancement de la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi dans le Centre de gestion en ligne des évaluations

1.4 Assurer la traçabilité des ressources affectées aux fonds de financement commun des Nations Unies grâce à a) la publication annuelle des données y afférentes selon la norme de l'IITA, les champs IITA consacrés aux contributeurs et aux projets des organismes participants des Nations Unies devant être dûment renseignés ; et b) l'inclusion de champs IITA dans les accords relatifs aux contributions et les notifications de transfert, le cas échéant.	a) troisième trimestre 2019 b) avant le 1 ^{er} janvier 2019	Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaire	Le troisième trimestre 2019 correspond à l'échéance normale de publication des données sur les flux d'aide de 2018.	
1.5 Préparer une proposition de cadre amélioré pour l'établissement de rapports financiers et descriptifs qui sera soumise à l'examen du groupe de travail du GNUD concerné.	Novembre 2019	Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaire	Devra être intégré au programme de travail du GNUD.	
<p>Recommandation 2 de l'évaluation.</p> <p>Le PNUD devrait plaider pour une plus grande contribution de l'agent d'administration au suivi du respect des normes de qualité du Groupe des Nations Unies pour le développement par les comités directeurs respectifs et les organismes participants des Nations Unies. L'agent d'administration devrait être chargé non seulement d'appuyer la conception des fonds et des programmes, mais aussi de suivre et d'appuyer la qualité organisationnelle dans la mise en œuvre. Le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaire devrait exiger que tous les mandats des fonds comportent une théorie du changement et un cadre de résultats faisant partie de la conception des fonds pour la structuration des rapports. Le Bureau devrait collaborer avec les organismes des Nations Unies participant à chacun des fonds et apporter un appui et des services d'assurance de la qualité en ce qui concerne le respect des mandats, confirmé dans l'acceptation écrite de l'agent d'administration du fonds concerné.</p>				
<p>Réponse de l'administration :</p> <p>Le PNUD et le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaire approuvent cette recommandation, signalant que l'exécution complète dépasse leurs attributions. L'administration apprécie le fait que l'évaluation reconnaisse l'importance d'une conception des fonds de haute qualité et d'une exécution fondée sur les résultats pour garantir une gestion solide et axée sur les résultats à l'échelle des fonds.</p> <p>Le rôle d'agent d'administration est défini par le protocole et les accords juridiques types conclus par l'agent d'administration et les promoteurs des fonds. Étant donné le cloisonnement des fonctions entre l'agent d'administration et les organismes participants des Nations Unies, tout « service d'appui et d'assurance de la qualité » qui dépasse le cadre des tâches définies dans le protocole régissant le mandat actuel de l'agent d'administration devra être approuvé par le GNUD. Le rapport du Secrétaire général de décembre 2017 portant sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et la résolution A/72/L.52 de l'Assemblée générale soulignent la rapide évolution de l'environnement dans lequel les fonds de financement commun des Nations Unies sont conçus et gérés, notamment l'autorité accrue dont bénéficie le coordonnateur résident pour adapter les financements</p>				

communs interorganisations en faveur du développement avec les besoins nationaux en la matière et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Le PNUD présentera un document de travail au GNUD sur la question des approches permettant de renforcer la qualité de conception et les cadres de résultats dans le contexte des fonds de financement commun des Nations Unies.

Dans le cadre de son mandat actuel, le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires s'appuie déjà sur un solide processus de conception des fonds et d'évaluation permettant de s'assurer de la bonne conception des fonds avant d'assumer les fonctions d'agent d'administration. Les administrateurs de portefeuilles du Bureau doivent donc jouir d'une longue et substantielle expérience de la gestion axée sur les résultats. Cependant, les promoteurs des fonds, comme les coordonnateurs résidents et leurs bureaux responsables des fonds nationaux, ainsi que les organismes participants principaux ou chefs de file des Nations Unies dans la gestion des fonds mondiaux, sont invités à mettre leur expertise à profit, s'agissant aussi bien du fond que du contexte des programmes, afin d'orienter efficacement l'élaboration de la théorie du changement et du cadre de résultats.

De même, au cours de la mise en œuvre du financement, les comités directeurs et les secrétariats techniques se chargent d'effectuer le suivi rigoureux des performances des fonds. Les outils améliorés que le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires met en place grâce au portail Gateway 2.0 devraient les aider dans leurs fonctions. Le Bureau se tient prêt à poursuivre sa collaboration et le partage des connaissances acquises avec les comités directeurs et les secrétariats des fonds dans ce domaine.

Au cours de sa participation très volontaire auprès de différents mécanismes interorganisations concernés au sein des Nations Unies, le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires a dirigé ou codirigé les travaux destinés à doter le GNUD de normes de qualité élevées, s'assurant notamment que les accords juridiques et les orientations du GNUD sont fiables et actualisés comme il se doit, que l'ensemble des parties prenantes sont dûment formées et que les normes des Nations Unies relatives aux données financières sont mises en œuvre. Ces efforts seront poursuivis.

2.1 Le PNUD présentera au GNUD un document de travail sur les approches, outils ou modèles visant à renforcer les normes de qualité relatives à la conception conjointe de programmes et aux cadres de résultats.	Fin 2019	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes/Groupe de l'impact du développement	Devra être intégré au programme de travail du GNUD.	
2.2 Examiner et, si nécessaire, actualiser la liste de vérification relative à l'évaluation des propositions de financement du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires. Il s'agit d'assurer un minutieux contrôle de la qualité au cours du processus de conception des fonds, notamment pour garantir la clarté de la théorie du	Septembre 2018.	Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires	Lier cet élément avec l'action essentielle 9.1 de la recommandation 9.	

changement et du cadre de résultats.				
2.3 Configurer le portail de nouvelle génération (« Gateway 2.0 ») de telle sorte que les informations sur les constatations à l'échelle des fonds et des programmes (résultats et produits, prévus et obtenus) puissent être bien mieux recueillies et présentées.	Deuxième semestre 2019	Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaies	Définition du cahier des charges (décembre 2018), puis élaboration du logiciel et mise en ligne sur Gateway 2.0	
<p>Recommandation 3 de l'évaluation.</p> <p>Le PNUD peut envisager d'engager un dialogue avec le Groupe des Nations Unies pour le développement afin de réviser sa politique et ses documents de manière à bien faire ressortir le rôle de l'agent de gestion, en indiquant que sa responsabilité est limitée aux questions financières et de gestion des projets, tandis que la responsabilité programmatique incombe à l'autorité chargée des projets (comité directeur ou coordonnateur des opérations humanitaires) et aux organisations non gouvernementales respectives.</p>				
<p>Réponse de l'administration :</p> <p>L'administration du PNUD approuve cette recommandation tout en signalant qu'elle ne peut être tenue entièrement responsable de l'exécution. En fonction de l'expérience acquise dans le cadre des directives actualisées et de l'accord sur la partie responsable en ce qui concerne la fonction d'agent de gestion au titre des fonds humanitaires, le PNUD envisagera d'engager un dialogue avec le GNUM afin de réviser la politique et les documents de ce dernier de manière à faire ressortir le rôle de l'agent de gestion, en indiquant que sa responsabilité est limitée aux questions financières et de gestion des projets, tandis que la responsabilité programmatique incombe à l'autorité chargée des projets (comité directeur ou coordonnateur des opérations humanitaires) et aux organisations non gouvernementales respectives.</p>				
3.1 En fonction de la première année d'application des directives actualisées et de l'accord sur la partie responsable en ce qui concerne la fonction d'agent de gestion au titre des fonds humanitaires, étudier s'il est souhaitable de porter la question de la responsabilité de l'agent de gestion devant le GNUM (et proposer éventuellement un calendrier).	Juin 2019	Bureau des services de gestion et Groupe de réponse aux crises, en consultation avec le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaies		
<p>Recommandation 4 de l'évaluation.</p> <p>Le PNUD doit accélérer la mise en œuvre de ses directives actualisées et de l'accord sur la partie responsable en ce qui concerne la fonction d'agent de gestion au titre des fonds humanitaires et mettre à jour les procédures régissant les programmes et les opérations de sorte qu'elles tiennent compte de la dérogation spéciale requise pour la fourniture de ces services.</p>				

Réponse de l'administration :

L'administration du PNUD approuve cette recommandation et tient à signaler que ses efforts continus d'harmonisation de ses approches de mise en œuvre relatives à la fonction d'agent de gestion ont conduit à la création d'un certain nombre d'outils ainsi que d'un réseau de praticiens entre le siège et les référents nationaux.

Le premier de ces outils est l'accord sur la partie responsable, mis en œuvre à l'échelle mondiale le 17 avril 2018 ; les procédures régissant les programmes et les opérations ont été actualisées en conséquence. Le modèle type de l'accord sur la partie responsable en ce qui concerne fonds de financement commun pour les pays, qui est maintenant disponible en anglais et en français, sera applicable aux activités de projet uniquement lorsque le PNUD joue le rôle d'agent de gestion. Étant donné la nature des cycles d'allocation, et compte tenu des conseils essentiels formulés par les responsables d'équipes d'agents de gestion nationaux, certains pays pourraient avoir besoin d'un délai légèrement supérieur pour exécuter l'accord sur la partie responsable.

Deuxièmement, de nouvelles procédures opérationnelles permanentes sur l'approbation définitive des manuels opérationnels sur les fonds de financement commun pour les pays ont été publiées. Ces manuels définissent de façon relativement approfondie les rôles et responsabilités du PNUD en tant qu'agent de gestion, ces aspects influant sur la responsabilisation de l'organisation.

En avril 2018, le PNUD a également organisé un atelier d'échange sur les bonnes pratiques afin de poursuivre la politique et l'appui opérationnel aux bureaux de pays sur la manière de gérer les fonctions d'agent de gestion.

4.1 Effectuer un suivi attentif de l'exécution des directives actualisées et de l'accord sur la partie responsable en ce qui concerne la fonction d'agent de gestion au titre des fonds humanitaires et résoudre toute difficulté éventuelle dans les meilleurs délais.	décembre 2019	Groupe de réponse aux crises et Bureau des services de gestion		
---	---------------	--	--	--

Recommandation 5 de l'évaluation.

Le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires devrait évaluer le projet pilote concernant l'accès direct aux fonds de financement commun des organisations non gouvernementales participantes extérieures au système des Nations Unies et apporter les modifications nécessaires à la note d'orientation du Groupe des Nations Unies pour le développement (y compris l'élaboration d'une révision adaptée des modèles de procédures administratives et de mémorandum d'accord), de sorte qu'elles puissent être éventuellement étendues à d'autres fonds (en particulier les fonds humanitaires et de transition), le cas échéant.

Réponse de l'administration :

L'administration du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires approuve cette recommandation tout en signalant que le Bureau ne peut être tenu responsable de l'exécution complète. Le Bureau évalue actuellement le projet pilote concernant l'accès direct aux fonds de financement commun des organisations non gouvernementales participantes extérieures au système des Nations Unies, et procède à l'actualisation de ses politiques et procédures internes en fonction des enseignements tirés. Étant donné l'expérience du Bureau à ce jour, l'intégration d'une organisation participante extérieure au système des Nations Unies à un fonds spécifique peut s'effectuer moyennant des changements mineurs apportés aux accords juridiques types (mémorandum d'accord et accord administratif type) pour un fonds géré par le Bureau. Conformément aux procédures actuelles du GNUM, le Bureau proposera, selon les

besoins, des ajustements ou des dérogations aux accords juridiques du GNUM à l'intention de l'organe de contrôle des fonds de financement commun des Nations Unies chargé de l'approbation.				
5.1 Terminer l'évaluation du projet pilote concernant les organisations participantes extérieures au système des Nations Unies.	Décembre 2018	Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaies		
5.2 Finaliser les politiques et procédures internes actualisées du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaies relatives aux organisations participantes extérieures au système des Nations Unies.	Décembre 2018	Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaies		
5.3 Envoyer une proposition au Groupe du contrôle de la gestion fiduciaire pour examen et approbation des ajustements mineurs effectués sur les accords juridiques et les procédures du GNUM destinés aux fonds du GNUM souhaitant recourir à cette possibilité.	Décembre 2018	Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaies		
<p>Recommandation 6 de l'évaluation.</p> <p>Le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaies devrait rendre les informations concernant les nouveaux fonds accessibles à toutes les parties intéressées. Le Bureau devrait faire en sorte que toute organisation susceptible de participer puisse être au courant des nouvelles possibilités en diffusant les informations pertinentes sur le portail. Il devrait en outre encourager les coordonnateurs résidents à communiquer ces informations et à s'employer activement à informer les équipes de pays au sujet des nouveaux fonds envisagés ou adoptés, sans sous-entendre que chacun aura nécessairement une « part ».</p>				
<p>Réponse de l'administration :</p> <p>L'administration du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaies approuve cette recommandation tout en signalant que le Bureau ne peut être tenu entièrement responsable de l'exécution. Les informations relatives à l'ensemble des fonds capitalisés du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaies sont publiées sur son portail dès qu'elles sont établies ; le rapport annuel du Bureau fournit des informations sur chacun des fonds permanents administrés par ses soins, y compris les fonds non capitalisés. Le Bureau étudiera des moyens de communiquer plus rapidement aux potentielles</p>				

<p>organisations participantes les informations sur les nouveaux fonds de financement commun des Nations Unies pertinents, en s'appuyant notamment sur le lancement du portail Gateway 2.0, doté de fonctions de communication améliorées.</p> <p>En ce qui concerne les nouveaux fonds mondiaux, les promoteurs des fonds (organismes chefs de file des Nations Unies ou Secrétariat des Nations Unies pour les initiatives du Secrétaire général) jouent un rôle de premier plan dans la définition des questions à aborder telles que les organisations participantes. Par conséquent, le Bureau ne sera autorisé à partager officiellement des informations qu'une fois qu'il aura formellement accepté de créer un nouveau fonds selon le mandat convenu. S'agissant des fonds nationaux, le rôle d'informateur auprès des équipes de pays des Nations Unies, et notamment des organismes non résidents, incombera au coordonnateur résident, qui s'est vu confier l'autorité de vérifier l'harmonisation des fonds de financement commun interorganisations pour le développement.</p>				
6.1 Configurer la nouvelle version du portail (« Gateway 2.0 ») de telle sorte que les informations sur les fonds en préparation ou récemment approuvés soient plus accessibles à l'ensemble des parties intéressées.	Deuxième semestre 2019	Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires	Définition du cahier des charges (décembre 2018), puis élaboration du logiciel et mise en ligne sur Gateway 2.0	
<p>Recommandation 7 de l'évaluation.</p> <p>Le PNUD, en tant qu'organisme participant des Nations Unies, devrait redoubler d'efforts pour combler le retard accumulé dans le traitement des allocations de projets anciens qui sont essentiellement achevés mais pas encore clôturés sur le plan financier, en particulier dans les quatre pays où il joue le rôle d'agent de gestion de fonds de financement commun.</p>				
<p>Réponse de l'administration :</p> <p>L'administration du PNUD approuve cette recommandation et poursuivra ses efforts visant à clore les projets pour lesquels le PNUD agit en tant qu'organisme participant des Nations Unies au titre des fonds fournis par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaire, notamment pour les pays où le PNUD joue le rôle d'agent de gestion au titre de financements communs nationaux.</p>				
7.1 Fournir l'appui et le contrôle nécessaires aux bureaux de pays sélectionnés afin qu'ils puissent clore financièrement les projets du PNUD dont la date opérationnelle d'achèvement est antérieure à 2014 et qui ont été financés par des fonds de financement commun des Nations Unies, d'ici fin 2018.	Décembre 2018	Bureau régional pour l'Afrique et Bureau régional pour les États arabes, en concertation avec le Bureau des services de gestion/le Bureau de la gestion des ressources financières et les bureaux du PNUD en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et au Soudan.		

Recommandation 8 de l'évaluation.				
Le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires devrait lancer la mise en place d'un comité directeur multipartite, comprenant les organismes partenaires des Nations Unies et les représentants des donateurs, qui se réunirait au moins une fois par an pour examiner les progrès accomplis, les tendances du financement mondial et les stratégies sur la manière d'aller de l'avant. Cette initiative permettra de renforcer l'engagement des partenaires et d'accroître la confiance des donateurs et des organisations partenaires dans le mécanisme et dans son utilisation.				
Réponse de l'administration :				
L'administration du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires approuve la proposition d'établir un comité directeur multipartite constitué des organismes partenaires des Nations Unies, des représentants des donateurs ainsi que d'autres parties prenantes concernées et qui se réunirait annuellement. Les mandats et la composition du comité seront élaborés plus avant dans les mois à venir.				
8.1 Élaborer un projet concernant le comité directeur proposé pour en souligner les responsabilités, la composition et les relations avec les autres mécanismes multipartites, et avancer une proposition de première réunion annuelle.	Octobre 2018	Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, en consultation avec le Bureau exécutif du PNUD et la direction du Bureau des services de gestion		
8.2 Recueillir les avis de diverses parties prenantes à propos du projet de proposition et en finaliser la rédaction en conséquence.	Novembre 2018	Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, en consultation avec le Bureau exécutif du PNUD et la direction du Bureau des services de gestion		
8.3 Tenir la première réunion annuelle.	Janvier 2019	Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, en consultation avec le Bureau exécutif du PNUD et la direction du Bureau des services de gestion		
Recommandation 9 de l'évaluation.				
Le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires devrait élaborer des directives et des procédures pour faire en sorte que les considérations relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes soient examinées au préalable quant à leur qualité et prise en compte dans la conception, l'évaluation et les allocations des fonds.				

Réponse de l'administration :

L'administration du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaies approuve cette recommandation tout en signalant que le Bureau ne peut être tenu entièrement responsable de l'exécution. Le Bureau peut vérifier si les directives et les critères pertinents des Nations Unies en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ont été bien pris en compte au cours de la conception des fonds. De plus, grâce à l'intégration de la norme proposée relativement aux données permettant d'établir des liens entre les flux financiers des Nations Unies et les objectifs de développement durable lors de la planification et de l'établissement de rapports à l'échelle des fonds et des projets du Bureau, il sera plus aisé à l'avenir de suivre les interventions qui répondent aux cibles des objectifs de développement durable en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

Les procédures de décision d'allocation des fonds sont normalement intégrées au manuel opérationnel sur les fonds, dont la préparation incombe au secrétariat correspondant. Les décisions d'allocation elles-mêmes relèvent du comité directeur et du secrétariat chargé des fonds. Le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaies n'héberge un secrétariat chargé des fonds que dans de rares cas.

9.1 Actualiser la liste de vérification relative à l'évaluation des propositions de fonds en y ajoutant un point permettant de confirmer que les directives pertinentes des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont bien été prises en compte.	Septembre 2018	Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaies	Lier cet élément avec l'action essentielle 2.1 de la recommandation 2.	
9.2 Communiquer au Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaies un aperçu général des directives et critères des Nations Unies pertinents en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, qui correspondent aux cibles et objectifs de développement durable.	Septembre 2018	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes/Groupe chargé de la problématique hommes-femmes		
9.3 Intégrer la norme des Nations Unies proposée relativement aux données sur les liens entre les flux financiers des Nations Unies et les objectifs de développement	Planification : décembre 2019 Rapports : décembre 2020	Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaies	Planification : dans les 12 mois suivant l'accord des Nations Unies sur la norme relative aux données.	

DP/2018/24

durable lors de la planification et de la rédaction de rapports à l'échelle des fonds et des projets du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires.			Rapports : dans les 24 mois suivant l'accord des Nations Unies sur la norme relative aux données.	
---	--	--	---	--
